

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 5 NOVEMBRE 2007

À une assemblée régulière du conseil municipal tenue à la salle municipale le 5 novembre 2007, à 19h30, à laquelle étaient présents MM. les conseillers André Desrochers, Denis Prescott, Jacques Martial, Sylvain Gagnon, Jean-Claude Charpentier et sous la présidence de Madame la Mairesse, Francine Bergeron.

Monsieur Guy Corriveau, conseiller, est absent.

La secrétaire-trésorière est présente.

OUVERTURE DE L'ORDRE DU JOUR

Madame la Mairesse déclare l'assemblée ouverte après vérification du quorum.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ORDRE DU JOUR

- 301-11-2007 Sur une proposition de M. Jean-Claude Charpentier, appuyé par M. Sylvain Gagnon il est résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit accepté après lecture faite.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

PROCÈS-VERBAL

- 302-11-2007 Sur une proposition de M. Jacques Martial, appuyé par M. André Desrochers il est résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de la réunion du 1er octobre 2007 soit adopté tel que lu par les membres du conseil.

ADOPTION DES ÉTATS BUDGÉTÉS

ADOPTION DES ÉTATS BUDGÉTÉS

- 303-11-2007 Sur une proposition de M. Denis Prescott, appuyé par M. Sylvain Gagnon il est résolu à l'unanimité des conseillers que les membres du conseil municipal acceptent l'état des résultats budgétés pour le mois de janvier à octobre 2007.

ADMINISTRATION

AUGMENTER LA PETITE CAISSE

304-11-2007 Sur une proposition de M. Jacques Martial, appuyé par M. Jean-Claude Charpentier il est résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Mandeville augmente de 50.00\$ la petite caisse. Dorénavant, la petite caisse sera de 200.00\$.

MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DES RÉGIONS

La présente année marque, pour les municipalités du Québec, un tournant dans l'application des normes comptables. Depuis l'exercice 2007, les organismes municipaux adoptent les principes comptables généralement reconnus (PCGR) recommandés par l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA). Dorénavant, les règles de l'ICCA s'appliquent intégralement et nul ne peut s'y soustraire en mentionnant, comme auparavant, que les états financiers sont dressés en respectant les principes comptables reconnus en comptabilité municipale au Québec. L'harmonisation de la présentation de l'information financière avec les PCGR entraîne des modifications de certaines notions comptables pour les organismes municipaux.

AMENDEMENT AU PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LA COMMISSION SCOLAIRE DES SAMARES

305-11-2007 Il est proposé par M. Jacques Martial, appuyé par M. Jean-Claude Charpentier il est résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Mandeville amende l'article 8 du Protocole d'entente, le paragraphe suivant doit être rajouté : « L'établissement scolaire fournit aux différents professeurs recommandés par la Municipalité de Mandeville, un local gratuit afin de leur permettre de donner des cours à la population de Mandeville. Les assurances de la Municipalité de Mandeville couvrent ce genre location. »

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 5 NOVEMBRE 2007

FONDATION DES SAMARES

La Fondation des Samares lance la 3^e campagne de recrutement et sollicite votre collaboration dans la poursuite de son œuvre première c'est-à-dire la valorisation de l'éducation auprès des jeunes et de leurs parents. Dans le but d'atteindre ses objectifs, la Fondation compte sur votre générosité et vous invite à devenir membre corporatif ou à renouveler votre carte de membre corporatif au coût de 100.00\$.

DÉPÔT DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Dépôt des intérêts pécuniaires des membres du conseil. Les intérêts ont été déposés à l'assemblée régulière du conseil municipal du 5 novembre 2007 comme suit :

Mme Francine Bergeron – 5 novembre 2007
M. Sylvain Gagnon – 5 novembre 2007
M. Jean-Claude Charpentier – 5 novembre 2007
M. Guy Corriveau – 5 novembre 2007
M. Jacques Martial – 5 novembre 2007
M. Denis Prescott – 5 novembre 2007
M. André Desrochers – 5 novembre 2007

Madame la Mairesse, Francine Bergeron, procède à la lecture du Rapport du Maire sur la situation financière.

RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE

DISCOURS DE MADAME FRANCINE BERGERON

NOVEMBRE 2007

Conformément aux dispositions de l'article 955 du Code municipal, je vous fais part de la situation financière actuelle de notre municipalité.

Résultats pour l'année 2006

Le rapport des vérificateurs démontre un surplus de 358 442\$ au 31 décembre 2006.

Prévisions pour l'année 2007

RECETTES ESTIMÉES AU 31 DÉCEMBRE 2007 : 2 559 011 \$

DÉPENSES ESTIMÉES AU 31 DÉCEMBRE 2007 : 2 527 469 \$

SURPLUS 2007 PRÉVU : 31 542 \$

Ces chiffres sont approximatifs. Ils seront officiels à la présentation des états financiers après le 31 décembre 2007.

Le salaire des membres du conseil s'établit comme suit :

Pour la Mairesse, un montant de 20,436.96\$ plus une allocation non-imposable de 10,218.48\$ pour un total de 30,655.44\$. Pour chaque conseiller, un montant de 2,933.04\$ plus une allocation non-imposable de 1,466.52\$ pour un total de 4399.56\$. En plus la Mairesse reçoit de la MRC de d'Autray, un montant de 2,571.69\$ plus une allocation non-imposable de 1,285.85\$ pour un total de 3,857.54\$.

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 5 NOVEMBRE 2007

CONTRATS DE PLUS DE 25 0000.00\$ OCTROYÉS PAR LA MUNICIPALITÉ EN 2007 :

Comité Industriel Brandon Inc.	31 500.00\$
Desjardins Sécurité Financière	29 696.50\$
Excavation Normand Majeau Inc.	330 226.01\$
Groupe Ultima Inc.	32 730.00\$
Hydro-Québec	41 859.02\$
Ministère du Revenu du Québec	87 209.55\$
Ministre des Finances	174 539.00\$
MRC de D'Autray	602 686.28\$
Receveur Général du Canada	43 452.07\$
Teknika-HBA	25 125.99\$
Ti-Bonhomme Excavation Inc.	65 269.69\$

RÉALISATIONS DE L'ANNÉE 2007

Au cours de l'année 2007, soit depuis le mois de mai, date de mon élection, le conseil municipal a réalisé plusieurs de ses objectifs dont les suivants :

- Les sentiers et les belvédères au Parc des Chutes du Calvaire
- Le pavage de plusieurs rues
- La réparation des puits situés sur Terrasse Desailliers
- L'aqueduc sur la rue St-Joseph
- La signature du Parc École ainsi qu'une partie de sa réalisation
- Le mandat accordé aux ingénieurs pour la reconstruction du Pont 01103 (Pont sur le Chemin du Parc Mastigouche)
- Construction d'une nouvelle patinoire en plastique recyclé
- Préparation d'une nouvelle réglementation pour la protection de l'environnement
- Mandeville projet pilote pour la gestion des boues de fosses septiques
- Réorganisation du travail pour les employés de la voirie
- Téléphonie IP
- Rechargement du Chemin de la Branche à Gauche menant à la Zec des Nymphes
- Construction d'un nouveau site WEB
- Achat d'un nouveau camion

ORIENTATION POUR L'ANNÉE 2008

Nous sommes à préparer le budget 2008. Au cours de la prochaine année, nous prévoyons investir dans les projets suivants :

Le conseil désire mettre l'accent sur l'amélioration du réseau routier en 2008.

La construction du pont 01103 sur le Chemin du Parc Mastigouche suite à la lettre du Ministère des Transports relative à une subvention.

Terminer le projet du Parc des Chutes du Calvaire ainsi que la réglementation.

Le début de l'application de la nouvelle réglementation environnementale pour les lacs et rivières ainsi que la vidange des fosses septiques.

Terminer le projet du Parc École.

Faire le détartrage du réseau d'aqueduc mais conditionnel à l'obtention de la subvention gouvernementale de la taxe d'assise.

Finaliser les travaux sur les puits situés sur la Terrasse Desailliers.

Prolongement du réseau d'aqueduc sur Terrasse Desailliers et Terrasse Lefebvre.

Nous sommes conscients de la capacité de payer des citoyennes et des citoyens, c'est la raison pour laquelle nous nous efforçons de respecter les budgets adoptés.

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 5 NOVEMBRE 2007

En terminant, je vous informe que le budget 2008 sera présenté lors de la séance spéciale du conseil qui aura lieu le lundi 17 décembre prochain à compter de 19H30, j'invite la population à assister en grand nombre à cette réunion.

Francine Bergeron Mairesse

FACTURE DE BÉLANGER SAUVÉ

306-11-2007 Sur une proposition de M. Sylvain Gagnon, appuyé par M. Denis Prescott il est résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Mandeville paie la facture de Bélanger Sauvé au montant de 1442.61\$ à titre d'honoraires professionnels pour le dossier d'ordre général.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN INCENDIE

La Municipalité de Mandeville a reçu une copie du Schéma de couverture de risques en incendie qui est entré en vigueur le 4 juin 2007 suite à l'approbation du Ministre de la Sécurité publique.

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

Le Service de l'assistance financière a procédé à l'analyse de votre réclamation pour les dommages causés par un glissement de terrain le 23 avril 2006, en bordure du chemin de la Branche-à-Gauche. Nous ne pouvons donner suite à votre réclamation en vertu des conditions énumérées au point 5 de la section 7 (Conditions) du formulaire qui stipule que; « Elle s'engage à fournir au ministre tous les renseignements et documents demandés et ce, au plus tard le 30^e jour suivant l'envoi d'une demande écrite à cet effet ». Or, dans une lettre que nous vous avons transmise le 26 juillet 2007, nous vous accordions un délai de 60 jours pour nous transmettre : le plan signé et scellé et une lettre signé par le même ingénieur qui confirmera que les travaux sont conformes à ce plan signé et scellé.

Ainsi, comme aucun de ces documents n'a été transmis à ce jour, nous procédons à la fermeture de votre dossier.

AJUSTEMENT LICENCE DE CHIEN 2007

307-11-2007 Sur une proposition de M. Sylvain Gagnon, appuyé par M. Jacques Martial il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville paie un montant de 2 678.94\$ taxes incluses tel que soumis par la facture de L'Inspecteur Canin.

VOIRIE ET TRANSPORT

MUNICIPALITÉ DE SAINT-DIDACE

La Municipalité de St-Didace envoie un extrait du livre des délibérations pour confirmer le dépôt de l'avis de motion concernant la circulation des véhicules lourds et des véhicules-outils sur le chemin de Mandeville.

VOYAGE DE TERRE

308-11-2007 Sur une proposition de M. Jean-Claude Charpentier, appuyé par M. Denis Prescott il est résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Mandeville abroge complètement la résolution qui décrétait un paiement de 15.00\$ par voyage de terre aux citoyens qui en faisait la demande à la Municipalité. Dorénavant, ces voyages seront gratuits comme avant.

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 5 NOVEMBRE 2007

MINISTÈRE DES TRANSPORTS – VISIBILITÉ AUX INTERSECTIONS

Pour faite suite à l'investigation des causes d'un accident mortel survenu à l'intersection d'un chemin municipal avec le réseau routier sous la responsabilité du ministère des Transports du Québec, le coroner en chef a exprimé la volonté que soient établis clairement le rôle et les responsabilités de chacune des parties quant à la visibilité à assurer aux intersections entre les deux réseaux.

Ainsi, lorsque le triangle de visibilité est en partie dans l'emprise d'un chemin municipal, la Municipalité a la responsabilité de son entretien jusqu'à la limite de cette emprise municipale.

Au besoin, pour éviter toute confusion, une entente entre la Municipalité et le Ministère peut être requise. Si tel est le cas, je vous invite à communiquer avec le chef des opérations du Centre de service de Joliette, M. Daniel Boucher, afin de discuter d'une telle entente.

LOCATION DE MACHINERIE

309-11-2007 Sur une proposition de M. Jacques Martial appuyé par M. Sylvain Gagnon il est résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Mandeville paie une facture de 6267.25\$ taxes incluses à 6507930 Canada inc. pour la location de machinerie.

MINISTÈRE DES TRANSPORTS

Accusé de réception de la correspondance du 7 septembre 2007 dans laquelle vous soumettez pour approbation par la ministre des Transports du Québec le règlement # 274-2007. Nous vous informons que le règlement est présentement à l'étude et nous prévoyons pouvoir vous fournir une réponse à votre demande pour la fin octobre 2007.

DEMANDE DE M. MICHEL MASSICOTTE

M. Massicotte demande à la Municipalité de faire identifier une chemin privé qui correspond aux adresses suivantes : 284,286 et 288 Chemin du Lac Hénault Nord. Le nom soumis pour le chemin est « Montée Michel ». De plus, une plaque d'identification ainsi qu'un poteau seraient appréciés et seront mis à l'entrée du chemin du 282 Lac Hénault Nord.

MINISTÈRE DES TRANSPORTS

À la suite de votre demande du 5 juillet dernier, concernant un prolongement de la zone de 50 km/h jusqu'à la rue Marcel dans votre municipalité, une analyse a été réalisée.

À la suite de cette étude, nous vous informons que la zone de 50 km/h sera prolongée jusqu'à la rue Marcel. Cette opération devrait être réalisée dès cet automne.

VENTE DE LA REMORQUE

310-11-2007 Attendu que la Municipalité de Mandeville n'a pas reçu d'offre pour la vente de la remorque, sur une proposition de M. André Desrochers, appuyé par M. Jean-Claude Charpentier il est résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Mandeville vende de gré à gré sa remorque À Ti-Bonhomme Excavation inc. pour un montant de 500.00\$ taxes incluses.

DEMANDE DE M. RAYMOND MALLETTE

311-11-2007 Attendu que M. Raymond Mallette a demandé à la Municipalité de Mandeville l'autorisation d'effectuer un tunnel en dessus du chemin de L'Anse Aux Outardes;

Attendu que la construction dudit tunnel est entièrement aux frais de M. Raymond Mallette;

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 5 NOVEMBRE 2007

Attendu que la construction du tunnel va occasionner une dénivellation de un (1) pieds sur le chemin de l'Anse aux Outardes;

Attendu qu'il sera de la responsabilité de M. Raymond Mallette de faire localiser les fils souterrains avant d'entreprendre les travaux;

Attendu qu'il sera de la responsabilité de M. Raymond Mallette de vérifier si les fils aériens vont encombrer le transport routier suite aux travaux (dénivellation de un (1) pied);

Attendu que M. Raymond Mallette devra remettre le chemin de L'Anse aux Outardes dans l'état où il se trouvait avant le début des travaux;

Attendu qu'une inspection sera effectuée par la Municipalité de Mandeville lorsque tous les travaux seront terminés dans le but d'accepter les travaux;

Attendu que M. Raymond Mallette doit assumer toutes responsabilités durant les travaux;

Attendu que M. Raymond Mallette doit assumer toutes responsabilités pouvant résulter des travaux dans l'avenir;

En conséquence,
Il est proposé par M. André Desrochers
Appuyé par M. Jean-Claude Charpentier
Il est résolu à l'unanimité des conseillers

D'autoriser M. Raymond Mallette de faire les travaux nécessaires à la réalisation de son projet en respectant les exigences de la Municipalité de Mandeville tel que spécifié précédemment.

AQUEDUC ET HYGIÈNE DU MILIEU

SOUSSION RÉNOVATION L. BEAUPARLANT ENR.

312-11-2007 Sur une proposition de M. Sylvain Gagnon appuyé par M. Jacques Martial il est résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Mandeville accepte la soumission de Rénovation L. Beuparlant Enr. au montant de 11,250.00\$ plus taxes pour fabriquer et installer une construction servant à abriter les puits à la station de pompage.

VIDANGE DES FOSSES SEPTIQUES

Mme Francine Bergeron, Mairesse, avise les citoyens présents dans la salle que la Municipalité de Mandeville sera « Municipalité Pilote » pour la vidange des fosses septiques sur tout le territoire en 2008.

URBANISME ET MISE EN VALEUR

FRAIS RELATIFS À L'ÉCO-CONSEILLÈRE POUR L'ÉTÉ 2007

313-11-2007 Attendu que les coûts consacrés au travail de l'éco-conseillère du Lac Maskinongé, Mme Lisa-Marie Lanteigne-Roch, ont été dépassés de 4 000\$ et que certains dossiers doivent être finalisés;

Par conséquent,

Il est proposé par M. Jean-Claude Charpentier

Appuyé par M. Denis Prescott

Il est résolu à l'unanimité des conseillers

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 5 NOVEMBRE 2007

D'accepter de répartir le montant supplémentaire de 4 000 \$ de l'Éco-conseillère. Le montant sera réparti selon la richesse foncière uniformisée (RFU) entre les municipalités participantes de la façon suivante :

Ville Saint-Gabriel :	26.3% (1 052\$)
Saint-Gabriel-de-Brandon :	41.1% (1 644\$)
Mandeville :	32.6% (1 304\$)

Le tout conditionnel à la participation des municipalités de Ville Saint-Gabriel et Saint-Gabriel-de-Brandon.

DEMANDE DE LA POURVOIRIE DU LAC BLANC –DEMANDE D'APPUI POUR L'EXPLOITATION DU LAC GRAND SAUMON

314-11-2007 La Pourvoirie du lac Blanc est une entreprise touristique existante depuis 1994 dont le territoire est situé aux limites géographiques des municipalités de St-Alexis-des-Monts et de St-Didace. Depuis 2 ans, la Pourvoirie vit une forte demande pour le produit pêche au cours des mois de mai et juin. La problématique est que présentement nous manquons de lacs pour répondre adéquatement à la demande des pêcheurs en séjour et des pêcheurs journaliers. De plus, nous prévoyons un agrandissement de 14 chambres au cours des prochains mois ce qui ne va faire qu'amplifier le problème.

Dans lettre du 14 mars 2007, le Ministère des ressources Naturelles et de la Faune (Direction de l'aménagement de la Faune) nous mentionnait que le Grand lac au Saumon, situé dans la municipalité de Mandeville, est disponible et qu'il est favorable au projet selon les normes du PLA (Programme petit lac aménagé).

Nous vous informons de notre intention de faire l'exploitation de ce lac pour l'utilisation exclusive de la Pourvoirie de Lac Blanc. Suite à une réponse positive, nous procéderons aux travaux, aux aménagements et aux ensementements nécessaires dans le respect des normes et des règles en vigueur.

Sur une proposition de M. Jacques Martial, appuyé par M. Sylvain Gagnon il est résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Mandeville appuie le projet de la Pourvoirie du Lac Blanc pour l'exploitation de lac Grand Saumon tel que stipulé précédemment.

DEMANDE DU COMITÉ DES CITOYENS DU LAC MANDEVILLE

315-11-2007 Le Comité des citoyens du Lac Mandeville collabore, depuis l'été 2004, avec le Réseau de surveillance volontaire des lacs de villégiatures (RSV-lacs) afin de documenter la qualité de l'eau du Lac Mandeville. Un bénévole doit prélever trois échantillons d'eau et faire au moins 10 tests de transparence de l'eau au cours de l'été. Celui-ci possède une embarcation nécessaire à prendre les échantillons dans la partie la plus profonde du lac.

Comme vous pouvez le constater nous assumons dûment notre part citoyenne dans cette responsabilité, qui est aussi celle de la municipalité en matière d'environnement. Il est primordial que la municipalité connaisse l'état de salubrité de ses lacs et cours d'eau. Les frais pour le matériel et les analyses des prélèvements se montent à 270.00\$ annuellement.

Sur une proposition de M. Jean-Claude Charpentier, appuyé par M. Denis Prescott il est résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Mandeville donne un montant de 270.00\$ au Comité des citoyens du Lac Mandeville pour les aider à payer cette facture et puis qu'aussi la municipalité faisait prendre des échantillons d'eau.

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 5 NOVEMBRE 2007

MINISTRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS.

Le 10 mai dernier, le premier ministre du Québec, monsieur Jean Charest, annonçait la mise en place de ClimatSol, un nouveau programme d'aide à la réhabilitation de terrains contaminés situés dans les municipalités du Québec. Les modalités d'application sont maintenant connues. La date limite pour faire une première demande d'aide financière a été fixée au 1^{er} novembre 2007.

DÉROGATION MINEURE – DOSSIER 201, CHEMIN DU LAC HÉNAULT SUD

316-11-2007 Rapport du Comité Consultatif d'Urbanisme sur la demande de dérogation mineure du 201, Chemin du Lac Hénault Sud. Mme Kim Leblanc, inspecteur en urbanisme et en environnement, a expliqué la situation reliée au 201, Chemin du Lac Hénault Sud, lot 15-7 concernant un agrandissement du bâtiment c'est-à-dire construction d'un garage au niveau du sol et salon au-dessus du côté ouest de l'Ancien Chemin du Lac Ste-Rose.

ATTENDU QUE la profondeur du terrain ne permet pas de respecter une marge avant ou latérale à la réglementation municipale;

ATTENDUE QUE le terrain est borné par deux (2) rues;

ATTENDU QUE la marge de recul exigé par l'article 4.2.2 du règlement de zonage #192 est de 8 mètres et le projet d'agrandissement soumis a une marge de 4.23 mètres;

VU LES CIRCONSTANCES, il est proposé par M. Raymond Bourdelais, appuyé par M. Denis Prescott et il est résolu à l'unanimité des membres du CCU que le Comité Consultatif d'Urbanisme recommande au conseil municipal l'acceptation de la demande de dérogation mineure de M. Alain Tremblay et M. Robert Tremblay propriétaires du 201, Chemin du Lac Hénault Sud en autant que les frais de publications soient payés par les demandeurs.

En conséquence,

Il est proposé par M. André Desrochers

Appuyé par M. Jacques Martial

Et résolu à l'unanimité des conseillers

Que le conseil municipal accepte les recommandations du Comité Consultatif d'Urbanisme en ce qui a trait à la demande de dérogation

mineure du 201, Chemin du Lac Hénault Sud telle que lue par les membres du conseil.

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE

Le ministère nous envoie un accusé de réception concernant la demande d'une rencontre sur les plans généraux d'aménagement forestier.

AVIS DE MOTION

M. Denis Prescott, conseiller, dépose un avis de motion à l'effet qu'il y aura présentation lors d'une réunion subséquente d'un règlement traitant de la ligne des hautes eaux.

CRE LANAUDIÈRE – FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

La Conférence régionale des élus(es) Lanaudière tient à vous informer qu'elle procède à un appel de projets dans le cadre du Fonds de développement régional, volet projets régionaux structurants. Afin de pouvoir disposer de ce fonds, la CRÉ invite les promoteurs éligibles, désirant déposer une demande d'aide financière, à le faire au plus tard le 30 novembre 2007 à midi à nos bureaux.

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 5 NOVEMBRE 2007

LETTRE DE M. ALBERT DESJARDINS

M. Albert Desjardins a envoyé à la Municipalité de Mandeville une copie de la lettre qu'il a envoyé à M. Pierre Vallières du Ministère du Développement durable de l'Environnement et des Parcs concernant l'émission du certificat d'autorisation donné par le ministère à la sablière Donat Arsenault.

ASSOCIATION DES RÉSIDENTS DU LAC MCGREY

Suite aux plans généraux d'aménagement forestier 2008-2013 pour l'unité d'aménagement 062-51 et 062-52, les résidents du lac McGrey sont très inquiets des répercussions négatives pour le bassin versant de la rivière blanche. Ainsi il est prévu qu'une grande zone autour du Lac Morin soit coupé à blanc et même chose pour une section au nord est du lac McGrey.

Ces aménagements auront pour conséquence de modifier l'apport en sédiments et l'augmentation importante de la température des nombreux ruisseaux et étangs qui alimentent le lac Prescott et le lac McGrey, avec les résultats que l'on connaît si bien.....

La lac McGrey étant situé en plein cœur de ces interventions jamais plus de notre vivant il ne sera possible de jouir de la beauté et des bienfaits de cette forêt mature et ce surtout à une époque où les aires relativement intactes sont de plus en plus rares.

Nous vous informons que les résidents du lac McGrey s'allient au mouvement de la RAME et sommes entièrement d'accord avec les revendications des résidents du lac Long.

MUNICIPALITÉ DE ST-GABRIEL-DE-BRANDON

La municipalité de St-Gabriel-de-Brandon a voté une résolution relativement aux frais reliés à l'éco-conseillère pour l'été 2007 c'est-à-dire de majorer à un montant de 14 000.00\$ la somme nécessaire aux frais engagés pour l'éco-conseillère selon la richesse foncière uniformisée. Le tout conditionnel à la participation des municipalités de Mandeville et de Ville Saint-Gabriel.

LOISIRS ET CULTURE

DEMANDE DU CLUB MOTONEIGE ST-CHARLES INC.

Le Club désire faire la demande à la Municipalité de Mandeville et à son service d'entretien des routes, la possibilité de laisser un peu de neige aux abords de la route, soit dans le Rang St-Augustin entre le Dépanneur le Rendez-Vous et le Camping La Baie. Tout ceci dans le but de prévenir les plaintes et de maintenir une bonne entente entre les résidents du secteur et les motoneigistes. En laissant un peu de neige sur l'accotement, nous

permettons aux motoneigistes de circuler sur le sentier de la Fédération des Motoneigistes du Québec. Nous prévenons ainsi les risques que les motoneigistes aillent sur les terrains privés des résidents comme cela s'est produit l'an dernier. En laissant une mince couche de neige, les motoneigistes ont suffisamment de neige pour alimenter leur véhicule ainsi ceux-ci demeurent dans le sentier prévu à cette fin. La demande doit être transférée au ministère des Transports car le rang St-Augustin est entretenu par le ministère.

ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DU LAC STE-ROSE

L'Association désire informer les membres du conseil municipal la nomination de M. Jacques Larochelle à titre de secrétaire et la nomination de Mme Madeleine Godbout à titre de trésorière.

GALA DE FIN DE SAISON 2007 – ZEC DES NYMPHES

317-11-2007 Sur une proposition de M. Jacques Martial, appuyé par M. André Desrochers il est résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Mandeville achète 9 billets au coût de 25.00\$ le billet pour le Gala de fin de saison 2007 qui aura lieu samedi le 3 novembre 2007 à la salle Antonio Yanakis 155, rue Beausoleil à St-Gabriel-de-Brandon.

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 5 NOVEMBRE 2007

ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DU LAC STE-ROSE

L'association des propriétaires du Lac Ste-Rose avise la Municipalité de Mandeville la liste du nouveau comité exécutif de notre association pour les deux (2) prochaines années.

CHAMBRE DE COMMERCE BRANDON INC.

Grâce à votre appui financier, nous avons pu nous doter d'un bureau d'information touristique qui se classe parmi les plus beaux et les plus accueillants, non seulement de la région Lanaudière, mais de tout le Québec. Ce sont les commentaires des visiteurs que nous entendons chaque jour.

De janvier à octobre, nous avons répondu à 8617 personnes et produit 3031 actes par visites, appels téléphoniques, envois postaux ou courrier électronique. Vous savez, sans doute, que votre soutien financier est essentiel à la survie du bureau sur une base permanente. Bientôt vous procéderez à la préparation du budget pour l'année 2008. Considérant que l'indexation du coût de la vie s'établit, cette année, à 1.73%, le montant de 2594.00\$ serait donc augmenté de 45.00\$ pour un total de 2639.00\$.

CENTRE COMMUNAUTAIRE BÉNÉVOLE MATAWINIE

Les Partenaires du Développement Social de la Matawinie, l'École secondaire de l'Érablière de St-Félix-de-Valois et le Centre Communautaire Bénévole Matawinie vous invitent à participer à leur deuxième Salon du Communautaire et du Bénévolat.

Pour cette occasion, il sera mis à votre disposition un espace afin que vous puissiez organiser un kiosque représentant votre organisme et présenter les services que vous offrez à la population. Pendant l'heure du dîner, les élèves des niveaux 1 à 5 visiteront votre kiosque.

Le but? Sensibiliser nos jeunes à l'importance du don de soi qu'est l'action bénévole dans notre communauté.

CLD D'AUTRAY

Réception d'une lettre en copie conforme envoyée par le CLD D'Autray au Ministre du Travail M. Jean-Pierre Blackburn afin de sensibiliser à rétablir l'équité de notre territoire dans l'application de programmes et politiques en faveur du développement économique.

LES DRAVEURS DE CRABTREE

Saviez-vous que votre municipalité est représentée au sein de la ligue Midget AAA du Québec par les Draveurs de Crabtree, une équipe formée à partir d'un territoire exclusif qui se situe entre la municipalité de Blainville et la municipalité de Berthierville?

Nous souhaitons donc par la présente solliciter votre appui pour notre équipe, et vous offrir la possibilité d'acheter des billets d'entrée lesquels sont disponibles pour la saison 2007-2008 et ce, pour n'importe quel match de la saison régulière. Notre équipe offre actuellement aux municipalités la possibilité de se procurer deux cent cinquante (250) billets pour la somme de 500.00\$.

MOISSON LANAUDIÈRE

Moisson Lanaudière, l'unique banque alimentaire régionale aide les gens les plus vulnérables de notre région depuis 13 ans. Nous recueillons à chaque année des millions de kilos de denrées alimentaires pour tout redistribuer gratuitement à nos organismes accrédités de la région Lanaudière. Au 31 décembre 2007 environ 26 505 kilos auront été acheminés au Partage à Mandeville pour un coût de 5 301.00\$.

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 5 NOVEMBRE 2007

ECOLE YOUVILLE

Une fois de plus, nous avons besoin de votre soutien en terme d'organisation structurelle. En effet, nous souhaitons utiliser la salle municipale du 26 au 30 novembre 2007 inclusivement pendant la journée pour des pratiques en vue d'une pièce de théâtre qui sera présentée aux parents.

SOUSSION POUR UN SPECTACLE À LA SAINT-JEAN-BAPTISTE

318-11-2007 Sur une proposition de M. Jacques Martial, appuyé par M. Jean-Claude Charpentier il est résolu à l'unanimité des conseillers de mandater Mme Lise Chrétien à faire le spectacle suivant lors des Fêtes de la Saint-Jean-Baptiste :

-Le conte interactif illustré Tap Tap le lapin blagueur tel que décrit dans l'offre de service et ce pour un montant de 1 000.00\$ taxes incluses. Le paiement s'effectuera lors de l'événement.

DEMANDE DE COMMANDITE POUR PLACE AUX JEUNES DESJARDINS DE D'AUTRAY

319-11-2007 Cette année, Place aux jeunes en est à sa 13^{er} édition dans la Mrc de D'Autray! La mission principale de Place aux jeunes est de contrer l'exode des jeunes de notre région vers les grands centres en renforçant leur sentiment d'appartenance. Pour atteindre ce but, la programmation propose trois grandes thématiques : découvrir ou redécouvrir notre région, développer des réseaux de contacts et d'appui puis imaginer son avenir dans notre région, notamment en envisageant le démarrage d'une entreprise.

Afin d'assurer le succès de l'édition 2008 de Place aux jeunes, votre appui financier est important. Ainsi nous sollicitons votre aide pour un montant de 200.00\$. Sur une proposition de M. Jacques Martial, appuyé par M. Sylvain Gagnon il est résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Mandeville accorde un montant de 200.00\$ à Carrefour jeunesse-emploi de d'Autray –Joliette.

ASSOCIATION DES PERSONNES HANDICAPÉS DE BRANDON

320-11-2007 Encore cette année, nous faisons appel à vous afin de savoir s'il vous est possible de nous appuyer financièrement. Votre appui nous permettrait de consolider les activités existantes et surtout d'élargir notre champ d'activités afin d'offrir à nos membres plus de services adaptés à leurs besoins.

Notre association œuvre auprès des personnes handicapées depuis plus de vingt ans et compte 80 membres. Une trentaine de membres fréquente

l'Association du lundi au vendredi par mois. Notre principale source de revenu nous provient de L'Agence de Développement des Réseaux Locaux de la Santé et des Services Sociaux de Lanaudière. Sur une proposition de M. André Desrochers, appuyé par M. Denis Prescott il est résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Mandeville donne un montant de 200.00\$ à titre d'appui financier.

OPÉRATION NEZ ROUGE

Le bel été que nous avons connu a presque fait oublier que l'hiver reviendrait amenant fort heureusement avec lui sa période des Fêtes et le retour de L'Opération Nez Rouge Campagne 2007. Il est une participation dont nous saurions nous passer, celle de nos commanditaires qui nous apportent le soutien financier nécessaire au succès de cette vaste campagne de sécurité routière qu'est devenue, au fil des ans, L'Opération Nez Rouge. C'est pourquoi, cette année, nous sollicitons votre précieuse collaboration, sous la forme d'une commandite monétaire.

CRE LANAUDIÈRE

La Conférence régionale des élus(es) Lanaudière en collaboration avec la Table des partenaires du développement social de Lanaudière a le plaisir d'annoncer un appel de projets au montant de 164 500.00\$ relié à une entente spécifique en développement social. Cette somme est mise à la disposition des organismes lanaudois qui souhaitent obtenir une aide financière en vue de réaliser des actions locales et régionales dans une perspectives de développement social.

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 5 NOVEMBRE 2007

CENTRE COMMUNAUTAIRE DE BRANDON

321-11-2007 L'association de Hockey Mineur les Archers St-Gabriel est un organisme à but non lucratif qui, depuis 4 ans, accompagne et conseil les jeunes dans leur démarche sportive. Cette année particulièrement nous sommes à préparer un Festival Magh, Tournoi provincial Midget ainsi que la préparation de la joute des Légendes de la LNH. Cependant, il nous faut compter sur l'effort soutenu de nombreux supporteurs et commanditaires pour mener à bien cette mission. Sur une proposition de M. André Desrochers, appuyé par M. Jean-Claude Charpentier il est résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Mandeville contribue pour un montant de 2 000.00\$ à L'Association de Hockey Mineur Les Archers St-Gabriel.

SOUSSION – PATINOIRE

322-11-2007 Deux (2) soumissions furent ouvertes, lundi le 29 octobre 2007 à 11H01, voici les résultats :

Les Installations Sportives Agora Inc. 41,157.60\$ Taxes incluses
Permafib 50,645.08\$ Taxes incluses

Sur une proposition de M. Jean-Claude Charpentier, appuyé par M. Jacques Martial il est résolu à l'unanimité des conseillers d'octroyer la soumission à Les Installations Sportives Agora Inc. pour un montant de 41,157.60\$ taxes incluses tel que déposé lors de l'ouverture des soumissions.

COMMANDITE AU CHALLENGE VOLLEY-BALL

323-11-2007 Sur une proposition de M. Jacques Martial, appuyé par M. Sylvain Gagnon il est résolu à l'unanimité que la Municipalité de Mandeville commandite l'événement Challenge Volley-Ball qui se tiendra au Camping La Baie pour un montant de 2 500.00\$ par année pendant cinq (5) ans conditionnellement à ce que l'événement se produise au Camping La Baie.

VARIA

PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Pierre Comtois a déposé une pétition pour interdire toutes les embarcations à moteur à essence sur le lac Hénault.

COMPTES À PAYER

COMPTES À PAYER

324-11-2007 Sur une proposition de M. André Desrochers, appuyé par M. Jean-Claude Charpentier il est résolu à l'unanimité des conseillers que les membres du conseil municipal approuvent la liste des comptes à payer du mois de octobre 2007 tels que lus, les chèques du numéro 4931 au numéro 5004 inclusivement, ce qui inclut la liste des déboursés incompressibles, les salaires et les dépenses approuvées par résolution du conseil de octobre 2007, ainsi que les comptes à payer du mois de octobre 2007 pour un montant de 189,275.00\$. La secrétaire certifie qu'il y a les fonds nécessaires pour payer ces factures. Les dépenses sont payées à même le fonds général.

Mairesse

Sec.trés. et dir. générale

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

325-11-2007 Sur une proposition de M. Sylvain Gagnon, appuyé par M. Denis Prescott il est résolu à l'unanimité des conseillers que l'assemblée soit levée à 20h20.

Mairesse

Sec.-trés. et dir. générale